



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

VILLE DE PETIT-CANAL

*Extrait du Procès-Verbal des délibérations  
Conseil municipal du 17 JANVIER 2025*

N° de la délibération : BM/NA/2025/01-01-11

PLAN CANTINE 2024/2027

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 21

Absents : 5

Délégations : 3

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi dix-sept janvier à dix-huit heures et vingt minutes, le conseil municipal de la ville de Petit-Canal s'est réuni à la salle des délibérations en mairie, après la convocation légale, sous la présidence de Monsieur Blaise MORNAL, Maire.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site de la ville et affichés le onze janvier deux mille vingt-cinq.

**Étaient présents (21)** : M. Blaise MORNAL, Mme Sheila REINE ép. RAMPATH, M. Modvène MAGEN-TERRASSE, Mme Edouard Lise BEAUCHET ép. DEFY-DRAGIN, M. CHERALDINI Laurent, Mme Marielle PLUMASSEAU, M. Rénalt SIOUMANDAN, Mme Ornella KINDEUR, M. Moïse ATAM-KASSIGADOU, Mme Isabelle MANDRIN, M. Honoré FULRAD-PITTERE, Mme JERPAN Josette, M. Didier MOUROUVIN, M. Mario ALLEAUME, M. Rony VERSIN, Mme Sophie CAROUPANNAPOULLE ép. DEBIBAKAS, M. Rémi SINGARIN-SOLE, M. Hubert HUTIN, M. Daniel JORDAN, Mme Elodie PITON-SERICHARD, Mme Brenda SITCHARN.

**Délégations (03)** :

Mme Séverine NOYON ép. VALIER avait donné procuration à Mme Sheila REINE ép. RAMPATH

Mme Astride HAMLET avait donné procuration à Mme Sophie CAROUPANNAPOULLE ép. DEBIBAKAS

Mme Anny-Claude BRAZIER avait donné procuration à M. Rony VERSIN

**Étaient absents (05)** : Mme Rose-Lise MORDIER, M. José EUGENE, Mme Axelle KAULANJAN, Mme Stella BOUDHOU, M. Stéphane SINNAN.

**Secrétaire de séance** : Mme Elodie PITON-SERICHARD

**Quorum** : réalisé

**DELIBERATION BM/NA/2025/01-01-11**

**PLAN CANTINE 2024/2027**

**Le Conseil Municipal,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le courrier d'information du préfet de la région Guadeloupe et du directeur de la CAF transmis aux communes de la Guadeloupe le 10 juin 2024,

**Vu** le courrier du maire en date du 5 septembre 2024 proposant de faire entrer dans le « plan cantine » l'école élémentaire Adolphine BOREL,

**Vu** le compte rendu d'évaluation et les propositions d'améliorations,

**Vu** le Procès-verbal du conseil d'école extraordinaire du 10 décembre 2024,

**Considérant** que, les services de l'État, le rectorat, la caisse d'allocations familiales et l'agence régionale de santé ont lancé un dispositif expérimental à l'échelle de la Guadeloupe, intitulé « Plan cantine 2024-2027 », qui a pour objectif d'aider les communes à structurer l'offre périscolaire des écoles élémentaires,

**Considérant** que, les enjeux de la pause méridienne au sein des écoles sont nombreux outre la qualité de l'alimentation mise à disposition des enfants, qui poursuit des objectifs d'ordre sanitaire comme la lutte contre l'obésité, ce temps soulève des enjeux d'ordre éducatif, la qualité de la pause méridienne, ainsi que l'accompagnement socio-éducatif qui s'y déploie sont en effet essentiels à la lutte contre les risques de décrochage scolaire, ce temps opérant une césure essentielle entre les deux demi-journées d'éducation,

**Considérant** l'ensemble des éléments précités,

**Où l'exposé de Madame Marielle PLUMASSEAU,**

**Après en avoir délibéré, et après scrutin public,**

**A L'UNANIMITE, DECIDE :**

- 1) **D'AUTORISER** le Maire à conventionner avec la Préfecture, l'ARS, la CAF et l'Education Nationale pour cette opération.
- 2) **D'INSCRIRE** la collectivité à la plateforme nationale « Ma cantine ».
- 3) **DE DONNER** pouvoir au Maire pour assurer la mise en œuvre de ce projet.

**Fait et délibéré à Petit-Canal le 17 Janvier 2025**  
Ont signé au registre des délibérations

**Les présents (21) :** M. Blaise MORNAL, Mme Sheila REINE ép. RAMPATH, M. Modvène MAGEN-TERRASSE, Mme Edouard Lise BEAUCHET ép. DEFY-DRAGIN, M. CHERALDINI Laurent, Mme Marielle PLUMASSEAU, M. Rénaît SIOUMANDAN, Mme Ornella KINDEUR, M. Moïse ATAM-KASSIGADOU, Mme Isabelle MANDRIN, M. Honoré FULRAD-PITTERE, Mme JERPAN Josette, M. Didier MOUROUVIN, M. Mario ALLEAUME, M. Rony VERSIN, Mme Sophie CAROUPANNAPOULLE ép. DEBIBAKAS, M. Rémi SINGARIN-SOLE, M. Hubert HUTIN, M. Daniel JORDAN, Mme Elodie PITON-SERICHARD, Mme Brenda SITCHARN.

**Les représentés (03) :** Mme Séverine NOYON ép. VALIER avait donné procuration à Mme Sheila REINE ép. RAMPATH, Mme Astride HAMLET avait donné procuration à Mme Sophie CAROUPANNAPOULLE ép. DEBIBAKAS, Mme Anny-Claude BRAZIER avait donné procuration à M. Rony VERSIN

**Pour expédition conforme**  
**Le Maire**

**Blaise MORNAL**  
Certifié exécutoire par le maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

971-219711199-20250117-BMNA2025010111-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/01/2025  
Publication : 30/01/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

**La secrétaire de séance**

**Elodie PITON-SERICHARD**

**Compte tenu de la transmission en sous-préfecture et de la publication le :**

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa publication :

- 1- D'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Basse-Terre. Dans les conditions fixées par le code de justice administrative, le délai de recours contentieux outre mer peut être porté à trois mois.
- 2- Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)
- 3- D'un recours gracieux auprès de la Commune de petit-Canal, étant précisé que cette dernière dispose d'un délai de deux mois pour répondre, son silence valant alors décision implicite de rejet